

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable,  
des Transports et du Logement

Ministère du Travail,  
de l'Emploi et de la Santé

Paris, le lundi 30 mai 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Des mesures pour limiter la dispersion des résidus médicamenteux dans l'eau

Des molécules issues des médicaments humains et vétérinaires (antibiotiques, antidépresseurs, bêtabloquants, contraceptifs...) peuvent atteindre les milieux aquatiques. Une étude réalisée par l'ANSES, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, en janvier 2011, montre qu'un quart des échantillons d'eau testés contiennent des traces de médicaments (caféine, antiépileptiques et anxiolytiques sont les plus représentés). Elles proviennent principalement de nos urines et des déjections des animaux d'élevage. Sur près de 30 000 tonnes de médicaments non utilisés par an, seules 13 000 tonnes sont récupérées dans les pharmacies. Des gestes simples, comme ramener ces médicaments non utilisés en pharmacie, permettent d'éviter de les jeter à l'évier ou à la poubelle. Car que ce soit via les réseaux d'eau usée ou indirectement à travers les sols des décharges, en raison du ruissellement, ces résidus médicamenteux se diffusent dans les rivières comme dans les nappes souterraines.

Bien que les quantités mesurées dans les milieux aquatiques soient infimes, de l'ordre du nanogramme par litre, les conséquences environnementales et sanitaires sont encore mal connues. Certains effets de résistance bactérienne dans l'environnement sont par exemple mis en évidence. Il apparaît donc essentiel d'évaluer le risque éventuel lié à la présence de ces molécules, tant pour l'homme que pour les écosystèmes, et d'engager des actions de réduction de la dispersion médicamenteuse dans l'eau. C'est l'objectif de ce premier **Plan national sur les résidus de médicaments dans l'eau, élaboré par les ministères en charge de l'Écologie et de la Santé.**

Engagement du Grenelle de l'Environnement, ces mesures ont été présentées aujourd'hui par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et Sophie DELAPORTE, Directrice générale adjointe de la Santé, lors d'une visite du laboratoire du Professeur Yves Levi, Professeur de Santé Publique Environnement à la faculté de pharmacie de Chatenay-Malabry (Université Paris Sud).

### ***Le plan s'articule autour de 3 axes forts :***

- Evaluer les risques, notamment :
  - Par des campagnes de mesures des résidus de médicaments dans les eaux (de surface, souterraines ou potables) et les sols,
  - par la surveillance des rejets hospitaliers, des rejets de stations d'épuration et des effluents d'élevages afin d'identifier les principales sources de contamination,
  - par la poursuite du développement de méthodes d'analyses robustes permettant de quantifier ces molécules à des concentrations aussi faibles,
  - par la mise à disposition des données nécessaires à l'évaluation des risques dans un portail commun aux substances chimiques.
  
- Définir des mesures de gestion que l'on peut prendre à court terme, notamment :
  - Promouvoir et renforcer les filières de récupération et d'élimination des médicaments non utilisés à usage humain (dispositif Cyclamed) et vétérinaire,
  - inclure des précautions d'élimination dans les notices,
  - sensibiliser la population au bon usage du médicament en rendant le citoyen acteur.

A plus long terme, il s'agit de mieux prendre en compte l'impact environnemental des médicaments sur l'environnement, lors de l'examen des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché. Cette action devra être conduite au niveau européen.

- Développer les connaissances :

Un appel à projet sera lancé en 2012 sur quelques bassins versants pilotes de taille limitée pour acquérir des connaissances et tester, en grandeur nature, les actions de ce plan. Ces expérimentations porteront également, de façon plus large, sur la pollution des milieux aquatiques par tous les micropolluants<sup>1</sup>.

Les conclusions de ces études pourront ensuite être appliquées à des territoires plus étendus.

*« Des phénomènes comme la résistance de certaines bactéries dans l'environnement, que nous constatons aujourd'hui, sont des signaux. Il est important d'agir dès maintenant. La réussite de ce plan d'action repose sur la prévention, en limitant les rejets médicamenteux, et sur la recherche, pour améliorer les connaissances afin de mieux cerner les impacts sanitaires et environnementaux. »*, a déclaré Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

---

Contacts presse :

<b>Cabinet de N. Kosciusko-Morizet</b>	Anne Dorsemaine & Aurore Longuet	01 40 81 72 36
<b>Direction générale de la Santé</b>	Laurence Danand	01 40 56 52 62 / 42 43

---

<sup>1</sup> Le ministère en charge de l'écologie a publié un plan d'action national pour lutter contre la pollution des milieux aquatiques le 13 octobre 2010.